**Norme de numérotation de version**

Il n’existe pas de normes particulière ou de précepte a adopter pour définir l’évolution de son application. Cependant une tendance générale se dégage pour le suivi des livraisons dans l’édition de logiciel. Il est au format : ***m*.*n*.*p***

* ***m***: C’est le numéro de révision majeur, il est incrémenté lors de l’ajout de **fonctionnalités incompatibles** avec la version précédente de l’application comme par exemple lors du changement du mode de connexion à la base de donnée, migration de version majeure du langage, etc.
* ***n***: C’est le numéro de révision mineur, il est incrémenté lors de l’ajout de **fonctionnalités compatibles** avec la version précédente de l’application. On parle de **maintenance évolutive** ou de **TMA** (Tierce Maintenance Applicative) si vous passez par un prestataire de service.
* ***p***: C’est le numéro de *patch,* il est incrémenté lors des **corrections d’anomalies**. On parle alors de**maintenance corrective**, ce sont les fameux « bugs » qui sont corrigés.